

224C0579  
FR001400PFU4-FS0288

25 avril 2024

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**PLANISWARE**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 avril 2024, la société à responsabilité limitée Olhada<sup>1</sup> (200 rue de Paris, 92320 Châtillon) a déclaré avoir franchi en baisse, le 22 avril 2024, les seuils de 2/3 du capital et des droits de vote de la société PLANISWARE et détenir, à cette date, 45 245 450 actions PLANISWARE représentant autant de droits de vote, soit 65,20% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession par la société Olhada de 4 915 550 actions PLANISWARE hors marché dans le cadre du placement global d'actions réalisé auprès d'investisseurs qualifiés dans le contexte de l'introduction en bourse de la société.

La société Olhada a précisé détenir, au 24 avril 2024, par suite de l'exercice de l'option de surallocation par la société Citigroup Global Market Europe AG portant sur 905 100 actions PLANISWARE initialement détenues par la société Olhada, 44 340 350 actions PLANISWARE représentant autant de droits de vote, soit 63,90% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Société indirectement détenue par MM. Pierre Demonsant, Yves Humblot, Mathieu Delille et François Pelissolo et leurs familles.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 69 391 000 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.